

Science, Société et Parlements

La première rencontre européenne des commissions et offices parlementaires chargés de l'évaluation scientifique et technologique a eu lieu à Paris, les 21 et 22 septembre 2008.

Au cours de cette rencontre, organisée à l'initiative de l'OPECST, dans le cadre du volet parlementaire de la Présidence française de l'Union européenne, deux thèmes ont été abordés :

- *le rôle des Parlements dans l'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;*
- *la réponse des Parlements aux interrogations des citoyens suscitées par les nouvelles technologies.*



Ouverte par M. Claude Birraux, député, président de l'OPECST, cette réunion avait un triple objet :

↳ Souligner la nécessité d'une meilleure prise en compte par les Parlements de la dimension scientifique et technologique des politiques publiques ;

↳ Examiner les conditions dans lesquelles les Parlements, qui doivent rester à l'écoute des citoyens mais aussi redonner confiance aux scientifiques, peuvent organiser une interface entre la société et le monde scientifique ;

↳ Favoriser les échanges d'expériences entre les Parlements dans le domaine de l'évaluation scientifique et technologique.

Des communications ont été présentées par MM. József Pálinkas, Président de l'Académie des sciences de Hongrie, Philippe Busquin,

député européen, Président du STOA (*Scientific and Technology Options Assessment*, organe du Parlement européen d'évaluation des choix scientifiques et technologiques), Silvano Moffa, député italien, représentant le VAST (*Comitato per la Valutazione delle Scelte Scientifiche e Tecnologiche*, organe de la Chambre des Députés italienne), Jyrki Kasvi, député finlandais, vice-Président du Comité du Futur du Parlement finlandais, Mme Ulla Burchardt, Présidente de la commission de l'éducation, de la recherche et de l'évaluation technologique du Bundestag allemand, ainsi que par MM. Henri Revol, sénateur, Premier vice-Président de l'OPECST, Claude Saunier, sénateur, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Sébastien Vialatte et Alain Claeys, députés, membres de l'OPECST.

Ces communications ont donné lieu à de larges débats qui ont montré la volonté des parlementaires de développer des échanges

réguliers sur leurs pratiques respectives, qui apparaissent très diversifiées. Tous les participants, et notamment les représentants des **nouveaux États membres**, tels que la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie, ont exprimé leur volonté de s'impliquer davantage et de confronter plus régulièrement leurs analyses.

Politique spatiale, micro et nanoélectronique, énergie nucléaire, technologies de l'information, biotechnologies médicales et végétales, bioéthique ont illustré les propos des parlementaires, qui ont souligné **l'opportunité offerte par le Traité de Lisbonne de renforcer le rôle des Parlements** au sein de l'Union européenne. Ont aussi été évoqués l'approfondissement de **l'Espace européen de la Recherche** dans le cadre du processus de Ljubljana, l'importance de l'éducation scientifique et technique, ainsi que les critères d'évaluation de la recherche universitaire au travers des classements internationaux.

Dans son intervention de clôture, **Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, a souligné l'importance qu'il convenait d'accorder aux interrogations de la société sur les progrès scientifiques et techniques, sans pour autant renoncer à agir, et le rôle essentiel que les Parlements, lieux de débats neutres et pluralistes, habitués à écouter et à choisir, peuvent jouer dans ce domaine.



Mme Valérie Pécresse, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, entourée de MM. Claude Birraux, président et Henri Revol, premier vice-président de l'OPECST.

NÉCESSITÉ ET PLURALITÉ D'OBJECTIFS D'UNE ÉVALUATION PARLEMENTAIRE

Les divers intervenants ont insisté sur l'intérêt de mener, au sein des Parlements, des travaux d'évaluation sur les questions liées à la science et à la technologie.

↳ Dans un contexte marqué par un flux incessant d'avis et d'expertises, ainsi que par l'intervention de divers groupes de pression, les Parlements ont besoin de disposer d'**informations fiables**, reposant sur des connaissances préalablement vérifiées et ordonnées (« *prédigérées* », « *métabolisées* »).

↳ La **stratégie de Lisbonne** exige, pour sa mise en œuvre, non seulement la définition de stratégies à long terme, garantes de stabilité, mais aussi la mobilisation de moyens permettant aux Parlements de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et de promouvoir l'utilisation de certaines d'entre elles.

↳ Pour répondre aux **attentes des citoyens**, les Parlements doivent être en mesure d'évaluer les impacts, positifs et négatifs, des technologies développées, dont les implications sont non seulement économiques et industrielles, mais aussi sociales, culturelles et éthiques, afin d'apprécier leurs potentialités et connaître les solutions alternatives éventuellement envisageables.

↳ La préservation et l'approfondissement des **valeurs** sur lesquelles les sociétés européennes sont fondées appellent une évaluation de l'impact social et humain des technologies qui pourrait justifier une adaptation de la législation.

LÉGITIMITÉ DE L'ÉVALUATION PARLEMENTAIRE

La légitimité de l'implication des Parlements dans l'évaluation des choix scientifiques et technologiques a été clairement affirmée.

↳ Les Parlements constituent, par nature, des **lieux de débats pluralistes**, garantissant la diversité des opinions, la liberté de parole, et ouverts à la société et aux citoyens qu'ils représentent. Ces caractères confèrent à leurs décisions, comme à



M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, accueille les participants à la réunion.

leurs travaux d'évaluation, une légitimité démocratique.

↳ La **multiplicité des effets** produits par l'utilisation des techniques justifie l'intervention d'instances parlementaires pluralistes, afin d'arbitrer et d'opérer des choix.

↳ L'**ambivalence des attentes des citoyens**, oscillant entre la quête de progrès et la crainte des risques qu'il induit, peut conduire le législateur à définir, sur la base de travaux d'évaluation qu'il a lui-même réalisés, un dispositif de régulation approprié.

↳ Le **Traité de Lisbonne**, en prévoyant le renforcement du rôle des Parlements, offre une opportunité nouvelle, propre à répondre au déficit démocratique.

↳ L'évaluation parlementaire des choix scientifiques et technologiques constitue une **aide à la prise de décision des responsables politiques**. C'est ainsi que Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a proposé d'associer les Parlements à l'élaboration de la vision 2020 de l'Espace Européen de la Recherche pour bâtir l'Europe de demain.

DIVERSITÉ DES SYSTÈMES D'ÉVALUATION PARLEMENTAIRE

Comme l'a précisé M. Claude Birraux lors de son intervention liminaire, la réunion n'avait pas pour ambition d'imposer un modèle particulier, mais bien plutôt « *d'examiner par quelles voies la légitimité du travail parlementaire peut s'affirmer, dans un domaine longtemps laissé à la seule appréciation des experts* ».

Les débats ont mis en évidence la grande diversité des mécanismes institutionnels existants, en fonction des traditions et de l'organisation de chaque Parlement.

↳ Tous les Parlements ne disposent pas d'une instance d'évaluation

dédiée aux problématiques scientifiques et technologiques. Néanmoins, dans plusieurs Parlements, des réflexions sont en cours pour étudier les conditions dans lesquelles un organe d'évaluation des choix scientifiques et technologiques peut être créé.

↳ **Les modes d'intégration des organes d'évaluation dans les institutions parlementaires sont variables**, tant en ce qui concerne le degré d'implication des parlementaires dans le choix et l'élaboration des études d'évaluation, que les conditions de financement lorsque les études sont réalisées par des organes extérieurs aux Parlements.

Ainsi, en France, les parlementaires conduisent eux-mêmes les études et s'impliquent directement. Au sein du VAST de la Chambre des députés d'Italie, les parlementaires exercent un rôle actif et refusent de devenir les destinataires passifs d'avis scientifiques. Au sein du Bundestag, des mandats d'étude sont délivrés à un organe indépendant.

ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS DE CONFIANCE AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Les différents intervenants ont souligné l'intérêt de développer des coopérations avec la communauté scientifique, en particulier avec les académies, mais également avec les universités, le secteur privé et les instituts de recherche.

Cette collaboration prend des formes extrêmement variées : relations institutionnelles avec l'académie des sciences, comme en Hongrie, auditions, séminaires thématiques, ateliers de

travail (« *Workshop* »), entretiens avec les experts auxquels des études ont été confiées, visites de laboratoires.

À l'instar du Royaume-Uni et de la France où les Parlements ont institué un **partenariat**, respectivement avec la Royal Society britannique et l'Académie des sciences française, le STOA a développé un système de « *pairage* » permettant un contact privilégié entre parlementaires européens et scientifiques.

L'OPECST présente la particularité d'avoir en son sein un **conseil scientifique**. En outre, ses rapporteurs, désignés parmi les parlementaires qui en sont membres, constituent un **comité de pilotage** qui les assiste dans leurs travaux d'évaluation.

Si la nature exclusivement parlementaire du VAST fait qu'il peut jouer un « *rôle de **trait d'union** entre le Parlement et le monde des chercheurs, des scientifiques, des entreprises ou des institutions* » et si l'OPECST s'est efforcé de constituer une « **interface** » entre le Parlement français et la communauté scientifique, en étant « *le porte-parole des scientifiques auprès des citoyens et des citoyens auprès des scientifiques* », l'organisation de relations privilégiées avec le monde de la recherche ne constitue pas un caractère spécifique des organes parlementaires chargés de l'évaluation scientifique et technologique dans les autres pays.

COMMENT ORGANISER LES ÉCHANGES ENTRE PARLEMENTS ?

Le besoin d'organiser des échanges réguliers entre les Parlements a été affirmé, afin d'une part

de tirer profit des expériences conduites par d'autres Parlements sur des sujets tels que l'énergie nucléaire ou les modes de régulation des nouvelles technologies et, d'autre part, de tenter de rendre plus cohérentes les politiques publiques nationales traitant de questions scientifiques ou technologiques.

Plusieurs voies ont été évoquées :

- ↳ l'organisation aussi systématique que possible de **missions dans les États-membres**,
- ↳ l'établissement de **relations bilatérales ou multilatérales** avec d'autres organismes,
- ↳ la constitution d'un **réseau**.

Cette dernière solution a donné lieu à des échanges nourris entre les différents intervenants portant sur :

- ↳ le rôle joué par l'**EPTA** (*European Parliamentary Technology Assessment network*) qui regroupe des organismes très divers mais dont le caractère parlementaire est insuffisamment affirmé, en raison notamment de son mode de fonctionnement et des thématiques retenues ;
- ↳ la constitution d'un **réseau interparlementaire**, permettant l'organisation de discussions entre les parlementaires et d'échanges d'informations sur les travaux parlementaires ;
- ↳ la constitution, dans le cadre de l'Espace Européen de la recherche, d'un **réseau transnational** favorisant la collaboration entre les professionnels de l'évaluation, afin de parvenir à l'établissement d'un Espace européen de l'évaluation scientifique et technologique.



Déclaration finale

RÉUNIS À PARIS, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 22 SEPTEMBRE 2008, LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS ET ORGANES PARLEMENTAIRES SPÉCIALISÉS DANS L'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES EN EUROPE :

- 1. TÉMOIGNENT DE LEUR CONFIANCE DANS LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE POUR CONTRIBUER AU PROGRÈS DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES.** ORIENTÉES ET ÉVALUÉES GRÂCE À UNE GOUVERNANCE APPROPRIÉE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE GARANTISSENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX PLANS ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'EUROPE ET DU MONDE.
- 2. AFFIRMENT LE RÔLE MAJEUR DES PARLEMENTS DANS L'ORIENTATION ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE.** EXPRESSION DE LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE, LIEU D'EXPERTISE ET DE DÉBAT, L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE POSSÈDE UNE VOCATION NATURELLE À JOUER UN RÔLE ÉMINENT EN LA MATIÈRE.
- 3. SOULIGNENT LA NÉCESSITÉ POUR LES PARLEMENTS DE CONTRIBUER ACTIVEMENT AU RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET À L'ANIMATION DU DÉBAT CITOYEN SUR LA PLACE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DANS LA SOCIÉTÉ.** CETTE ANIMATION PREND LES FORMES QUE CHAQUE PAYS JUGE LES PLUS APPROPRIÉES, MAIS ELLE A POUR MISSION COMMUNE DE CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉBAT ÉCLAIRÉ ET APAISÉ ENTRE LES EXPERTS, LES CITOYENS ET LES ÉLUS DU SUFFRAGE UNIVERSEL.
- 4. SOUHAITENT QUE LES PARLEMENTS NATIONAUX ET LE PARLEMENT EUROPÉEN PUISSENT CONFRONTER RÉGULIÈREMENT LEURS PRATIQUES D'ÉVALUATION, S'ORGANISER EN RÉSEAU** POUR MIEUX ÉCHANGER LEURS TRAVAUX D'EXPERTISE, SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À RENFORCER L'ÉVALUATION TECHNOLOGIQUE DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX, ET **CONFORTER LA DIMENSION PARLEMENTAIRE DE L'EPTA** (EUROPEAN PARLIAMENTARY TECHNOLOGY ASSESSMENT).
- 5. APPELLENT L'UNION EUROPÉENNE, LES MINISTRES EUROPÉENS DE LA RECHERCHE ET LES PARLEMENTS, DANS LE CADRE DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE, À CRÉER LES CONDITIONS D'UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION** EN RENFORÇANT LES SYNERGIES, EN ALLÉGEANT LE FORMALISME DES PROCÉDURES, EN METTANT EN PLACE UN MÉCANISME FINANCIER ADAPTÉ POUR LE SOUTIEN DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.

Octobre 2008